

L' ADMINISTRATION LOCALE DOIT PROCEDER EN GRANDS PAS AVEC PRUDENCE ET RIGUEUR

Interview du Professeur Const. GE. ATHANASSOPOULOS
à M. Mihalis GIOKAS

- Monsieur Athanassopoulos, on reconnaît en vous un connaisseur inspiré sur les questions de l' Administration Locale tant sur un niveau national qu' européen. Une grande partie de vos travaux scientifiques concerne le domaine de l' organisation, du financement mais aussi des subventions de l' Administration Locale.

- Je vous remercie de l' honneur que vous me faites de reconnaître en moi «un connaisseur inspiré sur les questions de l' Administration Locale» et je vous félicite de cette importante publication de votre Association. La question de l' «indépendance» ou si vous préférez du «détachement» de l' Administration Locale du 1er et 2nd échelon constitue une question complexe et épineuse. La pratique qui a été suivie dans ce cas, en Grèce, est hétéroclite et fragmentaire. Il y a des dizaines d' années que les compétences accordées par l' Administration Centrale à l' Administration Locale, étaient de peu d' importance, secondaires, occasionnelles et conformément aux pressions et aux conditions politiques générales du Pays. De même, ces derniers 15 ans, on a adopté une politique qui cède de nombreuses compétences d' un rythme rapide, mais sans «transfert» des fonds nécessaires du Centre vers l' Administration Locale pour l' exécution de ces compétences.

J' estime que l' Administration Locale doit être «libérée» et «détachée» de l' Administration Centrale jusqu' à ce que le sens de l' unité et de la cohérence de l' Etat ne se réfutent pas.

En Grèce, ce «juste milieu» n' a pas été jusqu' à présent trouvé parce que l' Etat d' Athènes -ou comme je l' appelle moi «la Constitution Premier-Ministerielle»- désire ardemment de contrôler tous les niveaux locaux.

En tout état de causes, je crois que des pas importants ont été faits vers cette orientation de libération et d' indépendance, mais à un rythme lent...

- Jusqu' à quel point l' évolution de l' Administration Locale de 1er échelon dépend

du progrès de celle de 2nd échelon? Autrement dit, jusqu' à quel point l' Administration Locale de 2nd échelon pourrait «freiner» ou promouvoir, conformément aux préférences ou à l' indifférence probable (soit de la part des partis politiques soit d' un autre caractère) à l' évolution et au progrès d' une Mairie?

- Comme vous connaissez, vous aussi, M. GIOKAS, il n' existe pas de dépendance «typique» de ces deux niveaux de l' Administration Locale. Cependant, étant donné la législation incomplète, les choses ne permettent pas de grande marge d' optimisme, et cela, parce que, substantivement, le 2nd échelon de l' Administration Locale «acquérira» la possibilité, grâce à son influence politique majeure, que probablement exercera dans l' avenir (le débat de supprimer le Directeur Départemental est déjà en route...) d' intervenir aux affaires qui déroutent, même peu, des limites administratives des Mairies et des Communes. Si vous ajouteriez à cela l' opposition des partis politiques et la difficulté d' embauche des Cadres aux Offices de plus petites Mairies et Communes, les choses se compliquent plus, pour les échelons inférieurs de l' Administration Locale. Et, en Grèce, malheureusement, il n' existent pas d' autres réglementations, comme c' est le cas dans d' autres Pays-Membres de l' Union Européenne, conformément auxquelles l' échelon supérieur aide et soutient l' échelon inférieur de diverses façons de son propre gré et non seulement après une incessante demande de ce dernier.

- Si on accepte cet état des choses, comment une Mairie peut-elle alors faire progresser ses affaires?

Malgré ce contexte, plutôt rigide et strict, des réglementations existantes sur les questions de l' Administration Centrale, l' Administration Départementale et des Organismes de l' Administration Locale de 1er échelon, il existe une marge d' actions «indépendantes» d' une Mairie, toujours, bien évidemment, dans un contexte de légalité. De cette façon, une Mairie, dans son effort de «briser le mur» que d' autres, à son insu, ont dressé autour d' elle, peut utiliser d' autres «constructions» légales comme par exemple des Entreprises Publiques, des Collaborations Intercommunales, de solliciter des prêts non seulement de la Caisse de Dépôts et de Prêts (qui ne prête pas indéniablement aux Organismes d' Administration Locale aux meilleures conditions...) mais aussi d' autres sources de provenance étrangère, bien évidemment (p. ex. de la Banque Européenne d' Investissements, des Banques Privées, etc.). En ce qui concerne ce dernier point, je vous rappelle la politique de prêt que la Mairie d' Athènes suit, il y a bien longtemps, à l' insu bien évidemment de l' Administration Centrale, et laquelle sollicite un nouveau prêt de l' ordre de 25.000.000 des drachmes d' un intérêt circulaire (14% environ).

Si, en ce moment vous désirez que je me réfère aux diverses manières à trouver des fonds pour le remboursement des prêts, que n' importe quelle Mairie puisse solliciter à ce moment, et du coup, la Mairie de Marathon également, avec bien de joie je vous informe que pour les années à venir, ce prêt peut être «couvert» des fonds de la Caisse

Européen de Soutien, des subventions d'Etat élevées, d'encaissement systématique des dettes des Tierses personnes à la Mairie des années précédentes, de l'adoption dans son district des réglementations pour le contrôle du parking des voitures etc...

- Si tout cela est vrai, pourquoi on aperçoit une sorte de «non-volonté» de la part des Organismes d'Administration Locale à concourir vers de telles procédures?

- Pour plusieurs raisons. Je citerai en passant quelques unes. Tout d'abord, parce que ces milliers des Cadres qui travaillent aux Organismes d'Administration Locale, que moi j'appelle des «amants gratuits et innocents» de l'Administration Locale et du Développement Régional, en général, connaissent très peu de choses à propos de ces procédures. Qui, pensez-vous, sont ceux qui connaissent la possibilité des Organismes de l'Administration Locale Grecs à valoriser les possibilités de financement, des subventions de la Banque Européenne d'Investissement, qui siège à Luxembourg? Puis, combien d'Organismes d'Administration Locale disposent des Conseillers Spécialisés et des Collaborateurs qui «cherchent» à découvrir d'autres possibilités de soutien économique provenant des sources nationales, Européennes ou autres? Et même si certains Dirigeants élus sont bien informés au bon moment, qui sont ceux qui «oseront» passer aux actes nécessaires, quand ils savent que celles-ci ont un coût politique considérable, des mécontentements de la part de leurs Administrés et qui ne donneront leurs résultats qu'à longs termes?...

- Et qu'est-ce qu'on fait alors?

- On peut faire beaucoup de choses. Et la première qui doit se faire aujourd'hui, et non demain, est la mise au point des mécanismes d'information sur tous les niveaux et de tous: l'Administration Centrale, les Organismes de l'Administration Locale de 1er échelon sous la responsabilité de l'Etat, et, par la suite, les Citoyens sous la responsabilité des Structures Locales. Il y a des dizaines d'années que je soutiens que KEDKE doit mettre au point des mécanismes d'information de ses propres Membres et de ne pas attendre pour cela de la bonne volonté de l'Administration Centrale... Il y a bien d'années que je souligne, entre outre, la nécessité de valoriser le potentiel de nos Universités (qui, comme c'est mon cas par exemple, se met à leur disposition...) au service des Structures Locales... Et, je n'omnie pas de noter l'absence totale de ce type des procédures aux Masses Médias, avec, en tête, les chaînes publiques, qui ne font que de «nourrir» des partisans ou des proches des partis politiques, avec tout ce que cela implique...

- Monsieur le Professeur, de tout ce que vous avez dit jusqu'alors, vous touchez au coeur du problème et cela soulève déjà des réflexions amères dont, j'avoue, que je préfère à l'ignorance absolue. Mais changeons un peu de sujet. Notre revue DROMEAS est une revue culturelle. Croyez-vous que la Culture et les activités culturelles peuvent-elles renforcer une économie locale? Sont-elles, alors, des produits dont il faut exploiter? Ou elles s'adressent à une minorité, donc elles restent indifférentes à l'évolution et au progrès de la région?

- Merci de m' avoir posé cette excellente et très importante question. La civilisation et la culture, en général, en rapport avec la dimension de l' espace locale prennent une valeur primordiale, car elles s' enchaînent, se lient, avec le lieu et l' espace où elles se «produisent». On utilise le terme par exemple de Civilisation Grecque. Mais qu' est-ce qu' on insinue par ce terme? Je crois que ce terme contient (et se compose de) la Civilisation d' Egée, de Grèce, de Mycènes, d' Olympie, de Delphes, de Marathon, d' Athènes, etc. et des Hommes qui sont nés et qui ont vécu à ces lieux précis. Je crains que les questions culturelles en général, qui, bien évidemment, peuvent parfois prendre des dimensions «commerciales» et «économiques», ne se sont jamais portées à une étude sérieuse et elles ne sont non plus «valorisées»... Une Etude faite à la demande de KEDKE par l' EETAA, il y a bien trois ans, sur des sujets d' activités culturelles des Organismes de l' Administration Locale (dont je crains qu' elle est probablement la première et la dernière) n' est pas encore publiée... Et, je regrette de noter que des sommes considérables de provenance des sources étrangères pour le financement des actions culturelles des Organismes de l' Administration Locale restent toujours sans que personne ne les demande...

- Il n' y a donc pas de remède?

- Certainement qu' il y en a un. L' Esprit grec antique l' a, déjà, dicté dès l' Antiquité: «Γνώθι σ' αυτόν» (Connaître soi-même) et «Μηδέν ἄγαν ποιεῖν» (Ne fait rien de plus qu' il faut), et, par la suite, ceci a été réformulé par le Christianisme-même: «Γνώσεσθε την ἀλήθειαν και η ἀλήθεια ελευθερώσει Ὑμᾶς... (Connaître la vérité, et la vérité vous délivrera...).